

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 novembre 2020**

L'an deux mil vingt le treize novembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Barascud, le Maire.

Date de convocation du Conseil : 06/11/2020

Membres en exercice : 14

Membres ayant pris part au conseil : 11

Secrétaire de séance : Mme Barbey Morgane

Etaient présents : M. Barascud Franck, M. Guiriec Gwénaél, Mme Barbey Morgane, M. Morel Joseph, Mme Bouvier Christelle, Mme Tournier Ludivine, M. Taillandier Bernard, M. Berthelot Yves, M. Lavaupot Clément, Mme Barbey Morgane, M. Boscherel Jérôme

Absents : Mme Grosse Marie-Laura, M. Gilles Damien, Mme Langelier Méline

Procuration : Néant

Monsieur CHARBONNEL Patrick, démissionnaire du Conseil en date du 26 mai 2020

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations sur le précédent compte rendu du conseil du 22 octobre 2020. Ces derniers valident ce compte rendu.

LOYER DU COMMERCE « ASSOCIATION 1000 CAFÉS »

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil que la municipalité a postulé et validé plusieurs étapes pour le projet « 1000 cafés » du groupe SOS. Il rappelle les principes de ce groupe et explique qu'en cas de validation définitive, la commune n'intervient qu'en tant que propriétaire des lieux et qu'un bail commercial avec une EURL du groupe SOS est établi. L'association gère le recrutement, l'installation, la formation, l'accompagnement technique et financier du gérant.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré propose :

- de valider le partenariat avec « 1000 cafés » du groupe SOS et l'EURL qui établira un bail commercial avec la commune,
- de fixer le loyer mensuel du bail commercial à 300 €
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier tout en les tenant informés des suites données à chaque étape du projet.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur Le Maire rappelle que lors du dernier conseil, le conseil municipal a validé l'engagement des aménagements permettant un fonctionnement dissocié de la salle des fêtes par rapport au nouveau commerce rattaché au site de la salle des fêtes, ces travaux faisant partie intégrante de la DETR&DSIL 2019 à hauteur de 34 000 € HT approximativement.

Après consultation de plusieurs prestataires, voici les entreprises retenues pour effectuer les différents travaux restant à venir et leurs offres en HT :

LOT	DÉSIGNATION	ENTREPRISES	OFFRES
1	Maçonnerie-carrelage	Sarl FOUILLEUL	19 050.50 €
2	Charpente/couverture	Eurl COUPÉ	4 529.78 €
3	Menuiserie extérieure aluminium	SARL PRUNIER-DEMESLAY	8 174.00 €
4	Menuiserie intérieur bois	SAS PELÉ	2 837.62 €
5	Cloisons sèches-isolation	Ei LEBLANC Pascal	6 593.00 €
6	Cloisons frigorifiques	Sté ISOLYS	4 558.17 €
7	Peinture- sol	Ei COUANON Peinture	4 930.63 €
8	Plomberie-électricité-chauffage	Sarl GOHIN	6 686.80 €

A cette estimation devra être rajouté 752.80 € pour le coordonnateur SPS ainsi que 5 391.89 € pour le maître d'œuvre soit un total HT 63 505.19 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les prestataires cités ci-dessus.
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subventions pour l'année 2020

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADSB du Bocage Mayennais la Dorée :..... 50 €
- AFN Saint Ellier Du Maine :..... 200 €
- Amicale sapeurs-pompiers Pontmain :..... 370 €
- Confrérie St Berthevin la Tannière :..... 95 €
- GDON de St Ellier du Maine :..... 150 €
- Gym St Ellier du Maine :..... 60 €
- Secours Catholique Landivy :..... 55 €
- Solidarité Paysan 53 Grazay :..... 50 €
- Sté de Chasse Montaudin :..... 150 €
- UDAF Laval :..... 55 €

Le montant total des subventions 2020 s'élève à la somme de **1 235 €**.

DIVERS

M. Le Maire informe ses conseillers que la commune envisage de déposer 2 dossiers DETR 2021 pour le 14/12/2020.

- un dossier concernera l'aménagement de la RD 33 notamment la sécurisation du carrefour RD 33/RD 224, la réalisation d'un parking poids lourds permettant d'accéder en toute sécurité au cimetière, la mise en accessibilité des trottoirs rue de Bretagne pour les personnes à mobilité réduite.

- un autre dossier concernera la revitalisation du centre bourg conformément à l'étude du CAUE, du CD 53, de la DDT, cette revitalisation intégrant le site de la salle des fêtes, le nouveau commerce, l'aménagement de la rue du Prieuré et de la rue du Glaine et tout autre aménagement en lien avec cette revitalisation.

Les études de ce dossier nécessiteront l'appui et donc l'intervention d'un maître d'œuvre privé.

Territoire Energie Mayenne vient de créer une Société d'Économie Mixte (SEM) dotée d'une capacité financière suffisante permettant d'investir dans « la croissance verte » en vue d'apporter un soutien aux porteurs de projets susceptibles de développer les Energies Renouvelables.

M. Le Maire précise qu'un défibrillateur sera prochainement installé à l'extérieur de la mairie en « usage libre » et à destination de toute personne qui en aurait l'usage.

Le défibrillateur sera protégé par une armoire chauffante ventilée et équipée d'une alarme.

Afin d'informer officiellement les différents services publics et privés du changement d'adresse induit par l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire, un courrier avisant les administrés de notre commune, concernés par ce changement d'adresse, sera transmis par voie postale d'ici la fin du mois de novembre 2020.

Fin de séance 21h30

